

République Française
Département SEINE ET MARNE
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	48

Vote
A l'unanimité
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 13 Avril à 18:47, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 07/04/2023.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième (départ 20:08), TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé (arrivée à 19:54), JULLEMIER Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PORTE Dominique, PRIoux Pierre-François, REMOND Bruno, MEDEIROS Manuel, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias

Suppléant(s) : M. JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline), PORTE Dominique (de M. CHAMPIN Gérard)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUMENIL Stéphanie à M. VENANZUOLA François, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième (jusqu'à 20:07) puis à Mme VAROQUI à (à compter de 20:08), PASQUET Hélène à M. MEDEIROS Manuel, PONSARDIN Catherine à Mme NINERAILLES Brigitte, TAMATA-VARIN Marième à Mme TORCOL Patricia (à compter de 20:08), VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ANTHOINE Emmanuel à Mme LUCZAK Daisy, BARBERI Serge à Mme VIBERT Nicole, GUECHATI Amin à M. CASEAUX Hubert, JAROSSAY Gilbert à M. VIGIER Mathias, NESTEL Gilles à M. GROSLEVIN Gilles, RACINE Pierre à M. CHANUSSOT Jean-Marc, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, WOCHENMAYER Jonathan à M. MOTTE Patrice
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, M. CHAMPIN Gérard

Absent(s) : Mmes : DUTRIAUX Nathalie, KUBIAK Françoise, MARTIARENA Martine, M. CAMEK Julien

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2023_16 en date du 14 mars 2023 par laquelle les membres du conseil communautaire ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2023 et la tenue du débat conséquemment à la présentation du ROB par l'exécutif,

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération N°2022_20 en date du 14 mars 2023 approuvant le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public,

Vu la délibération N°2022_26bis en date du 14 mars 2023 approuvant le compte administratif 2022,

Vu la délibération du présent conseil sur l'affectation du résultat 2022,

Vu la présentation du Budget 2023 par son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

- **VOTE** son budget par Chapitre en section d'exploitation et en investissement,
- **PRECISE** que le budget primitif 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022, au vu du compte administratif et du compte de gestion,
- **ADOpte** les deux sections ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses

Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	597 875,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	188 389,46
65	Autres charges de gestion courante	36 830,00
66	Charges financières	160 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
68	Dotations aux provisions	6 588,93
042	Opération d'ordre	325 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 213 046,78
	Dépenses nouvelles de l'exercice	3 532 730,17

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Montant
70	Produits des services	3 118 775,00

74	Dotations, subventions et participations	46 666,67
042	Opérations d'ordre	80 000,00
	Total Recettes nouvelles de l'exercice	3 245 441,67
002	Excédent de fonctionnement	287 288,50
	Total cumulé des recettes	3 532 730,17

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chap	Libellé	RAR 2022	Propositions nouvelles	Montant Total
16	Emprunts et dettes assimilés		464 000,00	464 000,00
20	Immobilisations incorporelles	28 075,00	654 275,00	682 350,00
21	Immobilisations corporelles	282 788,08	634 858,50	917 646,58
23	Immobilisations corporelles en cours	1 904,00	10 169 433,20	10 171 337,20
4581	Opération pour compte de tiers		423 200,00	423 200,00
040	Opérations d'ordre		80 000,00	80 000,00
001	Déficit cumulé d'investissement		2 594 290,84	2 594 290,84
	Total cumulé des dépenses	312 767,08	15 020 057,54	15 332 824,62

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	RAR 2022	Propositions nouvelles	Montant
10	Réserves		2 827 956,24	2 827 956,24
13	Subventions d'investissement	53 365,68	1 936 734,79	1 990 100,47
16	Emprunts ou dettes assimilées	25 736,00	7 527 785,13	7 553 521,13
4582	Opération pour compte de tiers		423 200,00	423 200,00
040	Opérations d'ordre		325 000,00	325 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 213 046,78	2 213 046,78
	Total cumulé des recettes	79 101,68	15 253 722,94	15 332 824,62

- **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2023 du budget annexe Assainissement DSP qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 3 532 730,17 €

Section d'investissement : 15 332 824,62 €

TOTAL : 18 865 554,79 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 14/04/2023
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr